

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 17 décembre 2012

CP 12/12-06

L'an deux mil douze, le 17 décembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

REFORME ET ALIENATION DE MATERIEL ET OUTILLAGE

L'Institut Médico Educatif Professionnel de Mimizan propose du matériel et de l'outillage qui ne sont plus en mesure d'être affectés à son activité administrative, et ce, en raison de leur ancienneté ou de leur état de vétusté.

Il y a donc lieu de procéder à leur réforme et à leur sortie de l'inventaire puis de décider de leur aliénation .

Matériel et outillage destinés à la démolition :

Je vous propose de céder à une décharge le matériel et l'outillage hors d'usage tels que présentés, classés « épave » ou non conformes aux normes permettant leur démolition. Cet établissement s'engagera à démanteler et à détruire ce matériel et outillage qui ne pourront, en aucun cas, faire l'objet de revente totale ou partielle.

En conclusion, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Décide la mise au rebut et de la destruction du matériel et outillage suivants ne pouvant pas être proposés à la vente :

<i>Type de matériel</i>	<i>N° code ou immatriculation</i>	<i>Année d'acquisition</i>	<i>Numéro inventaire</i>	<i>Observations</i>
Tondeuse STHIL		2009	878 / 2711	Vétuste
Lave Linge Brandt		1996	177 / 2326	Vétuste
Trancheur à viande		1996	609 / 2344	Vétuste
Sèche Linge RECTILIGNE SLE 2590		1997	191 / 2369	Vétuste
Laveuse essoreuse DUBIX		1997	612 / 2358	Vétuste
Remorque automobile	915 JF 82	1969	252 / 1006	Vétuste
Combiné cassette		1989	253 / 2042	Vétuste

- Autorise Monsieur le Président à céder à une décharge, dans le but de destruction, le matériel et l'outillage répertoriés.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,